

DÉBRAYAGE DE DEUX HEURES: UN SUCCÈS!

Les enseignantes et enseignants de 37 collèges ont débrayé durant deux heures pour la plupart le 13 octobre dernier et manifestaient ainsi de façon concrète leur rejet des offres patronales tant salariales que sectorielles.

Les actions menées dans les collèges ont pris diverses formes selon les endroits. Un bon nombre

de syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégeps ont tenu des assemblées d'information, dans certains cas avec les autres groupes de syndiqués de cégeps (professionnels non-enseignant et employés de soutien). Dans quelques collèges les étudiantes et étudiants ont participé aux assemblées d'information. Ailleurs, les deux heures a pris la forme soit de piquetage, soit d'occupation des bureaux de l'administration.

nouveau pouvoir

OCTOBRE 1982

Publié par la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec

LORS DE SON PASSAGE À VALLEYFIELD LE MINISTRE BÉRUBÉ CHAHUTÉ...

Près d'une quarantaine de membres du syndicat des professeurs du cégep de Valleyfield et du syndicat des employés de soutien affilié au SCFP ont pris à partie le ministre délégué à l'administration et président du Conseil du Trésor Yves Bérubé le 30 septembre dernier lors de son passage à Valleyfield.

La visite du ministre Bérubé, principal défenseur des offres du gouvernement québécois à ses employées(és) des secteurs public et parapublic, donnait l'occasion aux manifestants de laisser savoir leur mécontentement.

Mais le ministre est demeuré impassible devant toutes ces pancartes, slogans et chansons peu flatteuses à son égard et lorsque son discours a été perturbé par les huées et les remarques acerbes de la part des professeurs, les témoins de cet événement ont assisté à un véritable dialogue de sourds.

Alors que le ministre expliquait les arguments justifiant les offres gouvernementa-

les, les enseignants de leur côté n'ont pas manqué de placer leurs critiques. Sans tarder, les échanges se sont enflammés de part et d'autre et le ministre affichait à plusieurs reprises un visage arrogant.

Appelé à commenter cette manifestation lors d'une conférence de presse tenue en soirée il assurait qu'il trouvait ce type de manifestation correcte. Pourtant quelques minutes plus tard ses propos n'ont laissé aucun doute sur l'effet de telles actions sur sa position.

"Ces manifestations ne me dérangent pas du tout, partout où j'irai personne ne pourra répondre à mes arguments. Le discours syndical est vide, le nôtre est riche car il parle de 450 000 chômeurs, d'une crise économique qui touche tout le monde".

Une position que ne partagent certainement pas les enseignantes et enseignants et autres employées(és) des secteurs publics et parapublics. Au moins les professeurs auront pu se faire entendre.



Quelque 40 professeurs et employés de soutien du Cégep de Valleyfield, en présence d'environ 300 étudiants, massés à la cafétéria, ont accueilli le ministre Yves Bérubé à coup de slogans et de chansons peu flatteuses pour lui faire part de leur mécontentement. (Photo Le Soleil - Jacques Smith)

NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC: POUR LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS

Dans ce contexte de crise économique et budgétaire, la thèse gouvernementale est de dire que les travailleuses et travailleurs du secteur public sont des privilégiés et qu'ils doivent par conséquent renoncer à la protection de leur pouvoir d'achat, accepter de gruger leur sécurité d'emploi (cette reconnaissance du droit au travail), et accepter de détériorer leurs conditions de travail gagnées au cours de négociations successives. Le gouvernement se fait le défenseur de la population en opposant les revendications des travailleuses et travailleurs du secteur public à la situation pénible des plus défavorisés, chômeurs et assistés sociaux.

L'analyse des offres du gouvernement nous fait voir bien autre chose. Ces offres vont dans le sens d'une accentuation des conditions précaires des travailleuses et travailleurs les moins bien protégés. Ainsi, dans l'éducation, au niveau collégial, le gouvernement veut augmenter le nombre de chargés de cours au détriment des postes temps plein; il hausse de 525 à 600 heures ce qu'il faut à ces chargés de cours pour avoir l'équivalent d'un an d'expérience; il enlève la possibilité aux mis-en-disponibilité de se recycler, etc. En plus, il provoque de nombreuses mises en disponibilité en augmentant la tâche de 25%. Comment peut-il prétendre qu'il lutte contre le chômage?

Par ses offres, le gouvernement attaque les services publics: c'est lui qui attaque la qualité de l'enseignement. En augmentant la tâche, le service à l'étudiante et l'étudiant sera diminué. En supprimant le ratio maître-élève, le gouvernement ne s'engage plus à fournir les ressources nécessaires s'il y a augmentation de clientèle alors qu'il y eut 6 000 étudiants de plus dans le réseau collégial cette année. En supprimant la formule de répartition des ressources entre les collèges et les disciplines, il ne s'engage plus à distribuer ces ressources selon des critères minima d'équité. Ce qu'il propose c'est

l'arbitraire le plus total.

Mais l'histoire syndicale nous a enseigné que la convention collective est justement un instrument de défense des services publics. Quand nous demandons des congés parentaux, des garderies, l'intégration de l'éducation des adultes, l'obligation d'engager, le contrôle du département sur la pédagogie, etc, nous demandons l'amélioration des services publics. Et c'est justement durant les périodes économiquement difficiles que la population, et surtout les moins favorisés, ont le plus grand besoin de ces services.

Nous pensons au contraire que les reculs imposés au secteur public auront des effets à la baisse dans le secteur privé. Quand on pense que d'ici la fin de 1982, 4 533 conventions collectives concernant 497 259 travailleuses et travailleurs viendront à échéance. Déjà des patrons d'institutions privées d'enseignement demandent des réouvertures de convention pour baisser les salaires et augmenter la tâche. Dans les universités, on s'attend également à un alourdissement de la tâche.

Par ses offres, le gouvernement vise aussi à se donner les conditions d'implantation de sa contre-réforme les moins onéreuses possibles, et cela avec la plus grande marge de manoeuvre possible. Pensons aux professeurs mis-en-disponibilité suite à l'application du PREC, qui coûteront moins cher; pensons aux étudiants qui prendront moins de cours en s'inscrivant à un CEC plutôt qu'à un DEC: pensons à la possibilité de donner plus de ressources à certains départements qui correspondraient aux priorités locales (effet de la perte du caractère provincial de l'allocation des ressources) etc.

Non le gouvernement n'a pas de leçon sociale à nous faire. La qualité des services publics, la qualité de l'enseignement, font partie de nos objectifs.

LE NOUVEAU POUVOIR EST MORT! VIVE LE...

En 1969, le "???" tenait lieu de journal publié par la Fédération et est devenu par la suite le NOUVEAU POUVOIR. Au cours des années, toutes les publications émanant de la Fédération (analyses de dossiers spécifiques, info-négo, journal, etc.) étaient identifiées NOUVEAU POUVOIR et le journal comme tel se publiait à un rythme irrégulier.

En 1982, la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (CSN) a formé une équipe de rédaction du journal laquelle recommandait du nouveau quant à la formule du journal en soi en ayant à l'esprit que le journal était le lien direct entre la/le membre de la FNEEQ et la Fédération. Cela comportait que de façon impérieuse le journal soit publié régulièrement (une fois par mois) qu'il contienne des articles susceptibles d'intéresser tous les membres de la FNEEQ: c'est-à-dire qu'il traite de ce qui se passe à la Fédération (par exemple une chronique mensuelle relatant les discussions du Bureau fédéral) que le journal soit un instrument d'information provenant de tous les secteurs et qu'il traite aussi des positions syndicales de l'exécutif FNEEQ à l'égard de divers thèmes, par le biais par exemple d'une chronique intitulée L'ÉDITORIAL.

Cette nouvelle formule est entrée en vigueur à la parution du numéro de septembre 1982 mais il demeure une dernière étape à franchir: Changer le nom du journal aux fins de le distinguer des autres publications de la FNEEQ et vos suggestions à cet effet seraient fort appréciées. Idéalement, la nouvelle appellation du journal devrait être effective pour le numéro de novembre 1982. Si vous avez une idée géniale, faites la savoir à Louise-Anne Beaudoin (514) 598-2245.

EN BREF... du Bureau fédéral

Les membres du Bureau fédéral se sont réunis les 7 et 8 octobre derniers et se sont penchés particulièrement sur le problème des négociations dans le secteur des collèges privés.

En effet, ceux-ci ont discuté longuement de la situation vécue par les professeurs des collèges privés, persuadés que ce secteur est, de façon dramatique, emprisonné dans l'impasse créée par les lois 55 et 70. En effet, l'inclusion à la loi 55 semble impossible — les propos tenus par le ministre Laurin à ce sujet lors de rencontres antérieures sont clairs — et, malgré cela, ces enseignantes et enseignants "devraient" subir les effets de la loi 70. Cette situation d'injustice doit être de l'opinion des membres du Bureau, dénoncée rapidement et de la façon la plus large possible.

Outre ce long débat ainsi que les rapports habituels de négociations dans tous les secteurs, le comité école-société a présenté, tel que prévu, son plan de travail lequel comporte trois sessions dont le contenu est lié aux objectifs du comité qui sont: la formation professionnelle, la relance des comités locaux, le PREC (projet de règlements de l'enseignement au collégial), les programmes en sciences et en français, la restructuration scolaire, la formation des infirmières etc.

En ce qui a trait à la santé-sécurité, le comité permanent FNEEQ a cédé une session les 19 et 20 novembre prochains au Centre de formation CSN à Lanoraie. Le comité sera appelé à étudier les dossiers susceptibles d'améliorer la qualité de la vie de l'enseignante et de l'enseignant dans son milieu de travail.

Enfin, les membres du Bureau ont comblé le poste jusqu'alors vacant au sein même du Bureau pour représenter le secteur collégial dans la région des Laurentides en élisant Jean-Pierre Bibeau du cégep Montmorency.

SANTÉ SÉCURITÉ

Session de formation

Une session de formation sur la santé-sécurité au travail se tiendra les 19 et 20 novembre prochains au nouveau centre de formation de Lanoraie. Au terme de cette session, le comité devrait être en mesure d'évaluer si la santé-sécurité au travail constitue une réelle préoccupation pour l'enseignante et l'enseignant.

Déjà, le comité s'interroge à l'effet que les comités locaux de santé-sécurité sont peu nombreux. Aussi il a préparé une enquête qui sera dans les universités, les cégeps et les maisons privées d'enseignement sous peu. Cette enquête questionne l'état général des établissements face à la santé et à la sécurité de travail. Il faut donc souligner l'importance de trouver une personne qui, localement, se rendra responsable de recevoir, remplir et retourner au comité, dans les délais requis, le document-réponse à cette enquête.

La santé-sécurité au travail devrait-elle être une préoccupation dans le milieu de l'éducation? Existe-t-il des problèmes en santé-sécurité dans les établissements scolaires? Les incendies, les premiers soins, les risques d'accidents, les risques d'assauts, le vol, les ateliers, les laboratoires... Y a-t-il une protection adéquate face à toutes ces situations? Les gens se sentent-ils en sécurité dans leur travail face à tous ces points? Autant de questions auxquelles le comité entend bien répondre.

Les chargées(és) de cours... avec humour!

Vous ne le saviez peut-être pas mais les farces ne sont pas universelles. Les sociologues ont récemment démontré (à l'aide d'enquêtes sociologiques, il va sans dire) que la classe sociale avait une influence directe sur le sens de l'humour. Certains se bidonnent sur les "Newfies", les italiens, les Haïtiens ou les femmes et, ils se trouvent très drôles. (on se valorise souvent d'ailleurs en méprisant les autres)

Dans les milieux plus "cultivés", tel l'administration de l'Université de Montréal, on n'osera pas trop ouvertement s'adonner aux farces platement racistes; on se bidonne plutôt sur les chargés-e-s de cours. La différence illustre bien les bienfaits de la culture: on ne trouve plus de gros rires méprisants mais de simples sourires... tout aussi méprisants cependant. Vous voyez un peu... le genre subtil... telle cette farce entendue dans une assemblée de notables universitaires:

"Un vice-recteur à un chargé de cours: Savez-vous pourquoi un recteur gagne 125 000 \$ par année et un chargé de cours moins de 10 000 \$ le chargé de cours: non.

le vice-recteur: Ben, c'est pour ça que vous êtes pas recteur (et tous les doyens et administrateurs présents de sourire subtilement)."

La dernière blague

La dernière blague de l'administration Lacoste m'a cependant fait réfléchir plus profondément sur cette culture des universitaires, sur cette belle civilisation des intellectuels.

Les universitaires sont des gens polis et courtois. C'est bien connu. On nous a appris depuis fort longtemps qu'il était disgracieux de se mettre en colère, de hurler ou de se battre lorsqu'on vous assassine ou qu'on vous viole. Cela est fort disgracieux tout comme la fameuse phrase de la murale du Grand Théâtre de Québec: "Vous êtes pas tanné de mourir, bande de caves?"

C'est à cela que nous réfléchissions en apprenant la dernière plaisanterie de l'administration Lacoste. Nous étions quelques chargés-e-s de cours, assis là, écrasés, et nous demandant comment il se faisait que nous

n'étions pas écoeurés de nous faire mépriser.

Puis l'un de nous a dit: "Il faudrait bien informer l'ensemble des chargés-e-s de cours de cette nouvelle saloperie." "Oui, mais attention, il ne faut pas être trop agressif... ni sarcastique... ni injurieux... ni... ni..." "Il faut être prudent; on pourrait nous traiter de syndicalistes à tout crin, de négatifs. Il faut rester sobre."

Eh oui! Rester sobre, même devant les pires injustices!

C'est là que nous avons compris à quel point on nous avait inculqué des normes bizarres: l'objectivité, le nec plus ultra des intellectuels, la façon élégante de se déculpabiliser face à une situation intolérable. "Rester objectif", c'est-à-dire ne pas agir, laisser se continuer l'injustice, regarder de l'extérieur.

Et cette fausse objectivité nous a soudain écoeurés... parce qu'elle faisait de nous des colonisés ou des complices.

Quel est donc ce geste inacceptable que venait de poser l'administration Lacoste? Peu de chose, sinon d'agir légalement, de nous voler légalement, de nous nier légalement nos droits les plus élémentaires. La loi... faite par et pour ce beau monde...

Mais je m'emporte, je m'emporte et je ne vous ai toujours pas dit ce dont il est question. Ça se résume à peu de chose: l'administration Lacoste vient de nouveau d'utiliser les fonds publics pour payer grassement un célèbre bureau d'avocats (Lavery et O'Brien) pour retarder encore notre syndicalisation.

Pendant quatre ans, cette administration a cherché, par toutes sortes de procédures légales, à retarder la syndicalisation voulue et désirée par deux tiers des chargés-e-s de cours. Cette volonté s'est exprimée clairement trois fois à travers deux campagnes d'adhésion (signature de cartes de membre) et un scrutin secret organisé par le Ministère du Travail (le syndicat y a obtenu une majorité des deux tiers des votants).

Le 8 juillet dernier, le juge Bernard Lesage du Tribunal du travail clôturait (on le croyait alors) ces quatre années de harcèlement judiciaire de l'administration en donnant de nouveau raison aux chargés-e-s de cours quant à leur représentativité.

Fait peu commun dans le monde du travail et tels les patrons les moins respectueux des droits de la personne, l'administration Lacoste vient de nouveau de contester ce droit de se regrouper librement et volontairement. Elle porte en appel la décision Lesage devant la Cour supérieure (ce qui implique des procédures de quelques années encore avant d'obtenir une décision). Le "jeu" de l'administration (ce sont eux qui appellent ça un "jeu" et qui en fixent les règles) apparaît de nouveau clairement: nous empêcher d'obtenir une convention telle celle de l'UQAM et ainsi "économiser" (i.e., nous voler légalement) plusieurs millions de dollars (mais il est sans doute vrai que ce sont les chargés-e-s de cours qui sont responsables de la crise économique... avec nos demandes abusives de pouvoir vivre décemment).

En bons intellectuels, laisserons-nous encore le recteur nous voler légalement? Le syndicat des professeurs et l'assemblée universitaire (prétendue garante de la démocratie sur le campus) laisseront-ils l'administration nier ce droit flagrant d'association en se contentant de poser quelques questions subtiles au recteur, en se contentant de bien lui avoir rivé son clou sans que rien ne change?

La démocratie est bien malade sur le campus de l'université. Un recteur omnipotent peut se permettre de bafouer un droit démocratique essentiel sans que personne ne réagisse... et surtout, sans que ne réagissent les professeurs assurés de leur sécurité d'emploi et qui disposent ainsi d'un certain droit de parole.

Mais aussi, il serait si simple que tous et toutes ensemble (employé-e-s, étudiant-e-s, professeurs et chargés-e-s de cours) l'on se décide à faire front commun pour faire valoir ces valeurs si banales de justice, de liberté de parole et d'association... On s'habitue à tout, même à se laisser mépriser, même à se laisser exploiter ou à voir exploiter les autres... On s'habitue à tout.

Oui vraiment, nous pensions à cette phrase de la murale du Grand Théâtre et à quel point elle n'est ni sobre, ni objective... et nous ne trouvions plus drôle ces farces de l'administration Lacoste.

LA PÉTITION UQAM A RECUEILLI 62 000 SIGNATURES

Le succès de la pétition auprès du public a obligé le ministre de l'Éducation de faire de son discours sur l'accessibilité une réalité tangible. Le ministre a finalement révisé à la hausse (de 50% à 75% du coût moyen) les subventions pour les nouvelles clientèles. Compte tenu de l'augmentation importante de la clientèle étudiante à l'UQAM ces dernières années, cette modification des règles de financement signifie une augmentation des subventions de plusieurs millions de dollars par année d'ici 1985.

C'est ainsi que d'une dette prévue de plus de 25 millions l'UQAM se retrouve avec un budget équilibré. La subvention per capita est fixée à 4 600 \$ pour les prochaines années alors qu'elle était à moins de 4 000 \$ pour l'année 1981-1982. En plus de permettre à l'UQAM d'offrir des services aux étudiants comparables à ceux des autres universités québécoises, l'augmentation des subventions a permis de lever le contingentement général des clientèles. Cette dernière décision est d'autant plus importante que l'augmentation actuelle dans les cégeps laisse prévoir que l'augmentation des clientèles universitaires se maintiendra dans les prochaines années.

La principale ombre au tableau est que l'augmentation des subventions pour les nouvelles clientèles se fera aux dépens des universités mieux nanties car le rythme des coupures budgétaires n'est aucunement modifié. Il y aura moins d'injustice entre les différentes universités mais la situation de l'ensemble du réseau universitaire continuera à se détériorer.

Individuellement et par leur syndicat ou association les étudiants et les professeurs de cégeps ont, avec enthousiasme, signé et fait signer la pétition.

ÇA PREND DE L'ASSURANCE...

Suite à des suggestions et des demandes répétées de la part de militants ou de membres, la FNEEQ a entrepris des démarches auprès d'une compagnie d'assurances puis, en collaboration avec la CSN auprès de diverses maisons de courtages pouvant offrir rapidement des plans collectifs d'assurance-auto et/ou d'assurance-habitation.

Après étude comparative le plan offert par la maison de courtage Lewis, Apedaile & Hanson s'avère nettement plus avantageux que ceux offerts par ses concurrents.

Cependant, il est important de préciser que cette compagnie con-

clut uniquement des contrats sur une base individuelle et strictement volontaire. L'autorisation de la FNEEQ à cette maison de courtage n'engage en rien la responsabilité de la Fédération.

En conséquence, la/le membre intéressé peut faire son propre magasinage et comparer les primes offertes par ce courtier avec celles proposées par son courtier actuel.

Par ailleurs, un critère essentiel à votre éligibilité exige que **vous soyez membre de la FNEEQ**, une fraude à ce sujet pouvant dégager la compagnie de toute responsabilité.

QUE FAIRE, si intéressé(e)?

Bien avant le renouvellement de votre police d'assurance-automobile et/ou habitation, informez-vous en téléphonant à Lewis, Apedaile & Hanson aux numéros suivants en précisant que vous êtes membres de la FNEEQ:

Montréal: (514) 284-0121

Extérieur (sans frais) 1-800-361-5362

tous les jours de la semaine aux heures normales de bureau et en soirée chaque lundi et mercredi de 16:30 h à 19:30 h.

CONFLIT À MONTMORENCY: IMPRIMERIE ET DROITS D'AUTEUR

Le printemps dernier, la direction du collège Montmorency décrétait une nouvelle politique d'édition pédagogique qui avait pour but de rentabiliser les services d'imprimerie et d'imposer un nouveau modèle pédagogique aux enseignant-e-s. Depuis ce temps, les enseignant-e-s et les étudiant-e-s ont multiplié les moyens de pression (boycottage, pétition, etc.) pour faire retirer cette nouvelle politique.

Mesures de rentabilisation

Dans le but de rentabiliser les services d'imprimerie, le collège veut avec cette nouvelle politique obliger les étudiant-e-s à payer pour tous les textes de plus de dix (10) pages. Cette nouvelle mesure permettait au collège de couper plus de 30 000 \$ dans les budgets d'imprimerie. Pour plusieurs départements, gros utilisateurs d'imprimerie, cela représentait une coupure de plus de 50% des budgets.

Mais récemment, le collège s'est vu forcé à remettre à plus tard ses projets de coupure! Le C.A. du collège a appuyé une proposition venant des enseignant-e-s qui visait à maintenir la gratuité des textes aux étudiant-e-s, au moins pour l'automne 82. C'était une première défaite pour la direction du collège dans l'application de sa nouvelle politique.

Les droits d'auteur

Un autre aspect de cette nouvelle politique rend le collège seul titulaire des droits d'auteur des enseignant-e-s. Cette décision du collège de s'appropriier unilatéralement les droits d'auteur s'inscrit dans les nouveaux projets pédagogiques du CEGEP et des autres collèges de la région.

En effet, plusieurs cegeps de la région se sont actuellement regroupés et tentent de mettre sur pied "un service régional en moyens d'en-

seignement et d'apprentissage dans la région de Montréal" (SRMEA).

Les buts de cette nouvelle corporation sont très clairement définis dans son projet de charte: "Transiger, acquérir, louer, emprunter, produire, prêter, vendre et échanger des biens et services dans le domaine des moyens d'enseignement et d'apprentissage pour les établissements membres de la corporation."

Il devient maintenant clair que, pour "acquérir, louer ou vendre" les productions des enseignant-e-s, il faut d'abord que les collègues se déclarent seuls titulaires des droits d'auteur des enseignant-e-s. C'est ce que le collège Montmorency, comme le Cegep Ahuntsic l'an dernier, tente de faire avec sa nouvelle politique d'édition pédagogique.

Mais, il est loin d'être certain que le collège ait le droit de s'approprier de cette façon les droits d'auteur des enseignant-e-s. Un avis juridique demandé par le Syndicat des enseignant-e-s du Cegep Montmorency et la FNEEQ tend à prouver au contraire que les enseignant-e-s conservent tous leurs droits sur leurs productions.

Il est urgent et capital de **dénoncer l'énoncé unilatéral** de la direction du collège en matière du droit d'auteur car si cela ne se faisait pas et si tel énoncé prenait force, il est certain que le collège pourrait renverser l'état actuel du droit qui veut que, dans le domaine de l'enseignement, la fixation de notes de cours, plans de cours, manuels-guide, etc., bref la fixation par le biais de documents écrits ou par le biais de documents audio-visuels du travail des enseignant-e-s et **les droits d'auteur sur telles fixations sont la pleine et entière propriété de l'auteur.** (Avocats Léger, Robec et Richard, 15 sept. 82).

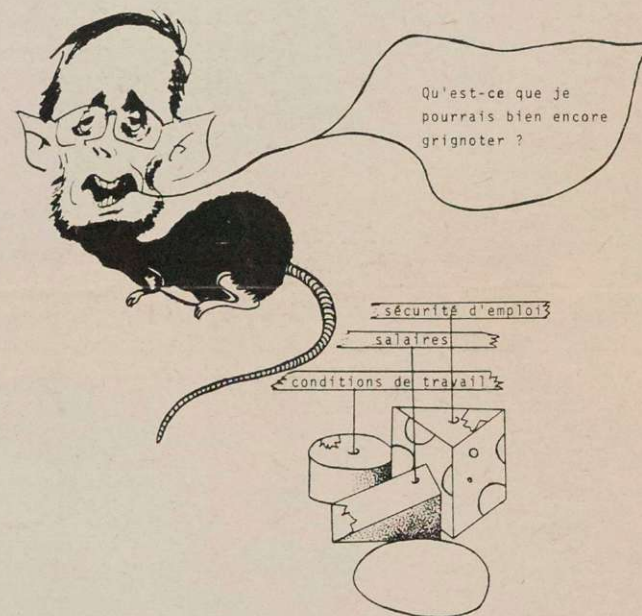
Pour le moment, le collège refuse d'accepter la demande d'un moratoire d'un an sur les droits d'auteur faite par le Syndicat des enseignant-e-s. Une affaire à suivre!...

LES 113

Plus de 30 mois après avoir conclu une convention collective négociée, plus de 18 mois après qu'une sentence arbitrale ait déterminé comment il fallait lire et appliquer la lettre d'entente no. 5, la Fédération des cégeps maintient toujours son refus de respecter sa signature. Elle est bien digne de former la paire avec ce gouvernement!

Après la décision de Fernand Morin indiquant qu'il fallait accorder 113 postes à l'éducation aux adultes, la Fédération des cégeps a déposé en Cour supérieure une demande de bref d'évocation pour faire annuler cette décision. Les procédures juridiques étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire fort longues, nous avons offert entretemps à la Fédération de négocier un règlement hors-cour sur cette question, règlement qui agrérait à l'ensemble des professeurs impliqués. Nous avons eu une rencontre à cet effet le 22 septembre dernier, nous y avons exposé notre proposition de règlement hors-cour — et nous attendons toujours une réponse de la Fédération: celle-ci nous avait pourtant dit qu'il nous contacterait "sous peu"!

Pendant ce temps tous ceux à qui la convention collective actuelle reconnaît le droit d'occuper un poste à temps complet à l'éducation aux adultes depuis 1979-1980 doivent attendre, attendre et attendre encore que les représentants de la Fédération se résignent à respecter leur signature.



L'ÉQUIPE DU JOURNAL

RÉDACTION: Flavie Achard, Louise-Anne Beaudoin, Pierre Léonard, Michel Paquet, Rose Pelletier, Gaston Pouliot

PHOTOGRAPHIE: Pierre Gauvin Evrard

COLLABORATION: François Blanchard, Pierre Després, Claude Gauthier, Pierre Gingras, Ghislain Hallé, Manon Landry, Guy Lachaine, Pierre Pichet, Jean-Yves Trempe

Le **NOUVEAU POUVOIR** organe officiel de la FNEEQ paraît tous les mois à l'intention de tous les membres syndiqués de la Fédération.

Composé, monté et imprimé par les travailleuses et travailleurs de Interlitho Inc. 254, Benjamin Hudon, Ville St-Laurent.

AGENDA

OCTOBRE

29-30 Atelier sectoriel cégep - Québec

NOVEMBRE

4-5 Bureau fédéral (à confirmer)
10-12 Bureau Confédéral, Montréal
19-20 Session santé-sécurité, Lanoraie
26-28 Conseil fédéral, Sainte-Foy

vie ouvrière

16-4

SECTEUR PUBLIC
Travailler n'est pas un luxe.
négocier non plus!

Le travailleur qualifié qui n'est employé dans le secteur public.

Dossier sur le Front commun

Les présentes négociations du Front commun sont pour les centrales et les syndicats affiliés l'occasion de faire un pas de plus dans un syndicalisme social et politique. C'est ce qui ressort du dossier que vient de publier la revue Vie Ouvrière sur les travailleurs du secteur public. Un dossier de 50 pages, comprenant des interviews des analyses et des expériences de grèves qui suscitent la solidarité du public.

On peut se le procurer au Centre Saint-Pierre, 1212 Panet, Montréal, ou à la Revue Vie Ouvrière, 1201 rue Visitation, Montréal H2L 3B5. Prix à l'unité: 2.50\$.

ATTENTION-ATTENTION

Si vous pensiez fêter l'HALLOWEEN...

ça danse en crise!

VEILLÉE DU LANCEMENT DE NOTRE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT ET DE FINANCEMENT

30 oct. à 20:30 H

Venez costumé(e) comme dans les années 30' (ou à votre choix),

Danser au son des musiques les plus populaires des 50 dernières années,

Avec des ARTISTES «SURPRISE»

Une BOUFFE dans l'soirée...

Pis d'la bière.

à la salle de l'église ST-LOUIS de France 3767 rue Berri Sherbrooke

PRIX DU BILLET:
\$2.00 Sans-emploi
\$5.00 Travailleuses et Travailleurs

Une production de SERVART pour:
Le Syndicat des Sans-emploi de Montréal

Billets en vente au Conseil Central de Montréal (CSN) 1601 rue de Lorimer (rez-de-chaussée) Tél: 598-2916-(1/2)

Bienvenue à toute la population